www.handball.be

JOURNAL OFFICIEL DE LA L.F.H

N° 6 du 8 septembre 2014

COURS THEORIQUE POUR ARBITRES SENIORS

ANS, rue des Français 373/13 (L.F.H.)

- le **vendredi 12 septembre** 2014 de 19h00 à 21h00
- le **samedi 13 septembre** 2014 de 9h00 à 12h00
- le **samedi 20 septembre** 2014 de 9h00 à 12h00

Ceux-ci sont accessibles aux candidats masculins et féminins âgés de 16 ans au minimum

La présence aux 3 sessions est obligatoire

Infos et inscriptions : Albert BASTIN
Tél./Fax : 04 233 81 14 - Portable : 0477 83 09 41 - E.mail : albert@bastin.org

Editeur responsalbe : Patrick Garcia - Rue des Français, 373/13 - 4430 ANS Tél : +32 (0)4 250 63 66 - secretariat@handball.be - www.handball.be

aliplast aluminium systems
ethias
erima
lotto
voo
Adeps FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Résultats et classements → **www.handball.be**

WEEK-END 13/14.09.2014

BENELIGUE		Arbitres	Observateurs
Me 20H30 HUBO INITIA HASSELT	- QUBIQ ACH.BOCHOLT	SCHOLS-ZUILEN	MULLENERS F.
S. 19H00 TARGOS BEVO HC	- OCI LIONS	**STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.**	VAN DONGEN A.
S. 20H30 KV SASJA	- UNITED TONGEREN	BOL-VAN ECK	KERREMANS G.

D1 NATIONALE MESSIEURS

S. 20H15 OLSE MERKSEM	- HC VISE BM	**PONDEVILLE S.-MOENECLAEY M.**	
S. 20H00 EHC TOURNAI	- SPORTING NELO	CAPPA S.-SCHREDER E.	BURA R.
S. 20H15 UNION BEYNOISE	- KREASA HOUTHALEN	CLAES P.-BOX M.	
S. 18H00 HKW WAASMUNSTER	- KV SASJA	EVERS F.-TUINSTRA R.	

D2 NATIONALE MESSIEURS

Di 16H00 GRACE HOLLOGNE	- HC VISE BM	DE PROFT J.-GERETS R.	
S. 18H00 EHC TOURNAI	- HC ATOMIX	**DOLCE M.-CLAESEN M.**	
Di 17H00 HC EYNATTEN RAEREN	- UNITED BRUSSELS HC	JACKERS J.-PETERS R.	BODSON J.C.
Di 17H00 HB SINT TRUIDEN	- HC DB GENT	PIERLOOT T.-GEORGE P.	

D1 NATIONALE DAMES

S. 18H30 HV UILENSPIEGEL	- HB SINT TRUIDEN	DE KEERSMAECKER C.-KERREMANS K.
S. 20H15 DHT MIDDEL.IZEGEM	- FEMINA VISE	DE WACHTER M.-VAN DEN PLAS S.
(Sp. De Bamburg - Baronstraat, 25 - 8432 Lombardsijde)		
S. 20H30 DHC MEEUWEN	- DHC WAASMUNSTER	**COLS S.-DANSE Q.**
S. 18H00 DHW UTD ANTWERPEN	- HUBO INITIA HASSELT	CUTAIA D.-EL HARRAK A.

D2 NATIONALE DAMES

S. 18H45 PENT.KORTESSEM	- HC DB GENT	BEULAKKER L.-GILIS K.
S. 16H00 JEUNESSE JEMEPPE	- HC ATOMIX	DEBROUX E.-MALAISE A.
Di 18H30 BRUSSELS HC	- KTSV EUPEN	CATTEAU G.-EL OUERIAGHLI No.
(S.O. de l'Aubier - Rue des Deux Maisons, 34-36 - 1140 Evere)		
Di 14H00 HC BRESSOUX	- WELTA MECHELEN	BRIXHE C.-BRIXHE L.

D1 L.F.H. MESSIEURS

S. 18H15 HC EYNATTEN RAEREN	- ENTENTE DU CENTRE	BECKERS C.-VOUILLEMIN J.L.	
Di 19H15 HSC TUBIZE	- WATERLOO ASH	JACQUES L.-VAGHAI ALIPOUR A.	
Di 17H45 GRACE HOLLOGNE	- REN.MONTEGNEE	COLS S.-DANSE Q.	DONEUX M.
S. 19H30 JEUNESSE JEMEPPE	- HC VISE BM	COMPERE C.-RESIMONT B.	
S. 19H00 HC KRAAINEM	- KTSV EUPEN	**PIERLOOT T.-GEORGE P.**	

D1 L.F.H. DAMES

Di 15H30 HC BRESSOUX R	- ROC FLEMALLE R	TILMAN P.-PAULUS H.F.
S. 20H30 JS HERSTAL	- REN.MONTEGNEE	**TONNEAU W.**-MAJEAN J.L.

PROMOTION BRABANT/HAINAUT

Di 20H30 HC PERWEZ	- MONT/MARCHIENNE R	VEUVE A.-SOTI I.
Di 18H00 ENTENTE DU CENTRE	- MONT/MARCHIENNE	HAMITI M.-HATZFELD R.
Di 19H30 ENTENTE CENTRE R	- H.B.C.C.R. R	HAMITI M.-HATZFELD R.
Di 17H30 HSC TUBIZE R	- WATERLOO ASH	PEREAU C.-PEREAU S.
Di 14H00 HC MOULOUDIA	- EHC TOURNAI	CATTEAU G.
S. 19H00 UNITED BRUSSELS HC	- HC KRAAINEM	BRIXHE C.-BRIXHE L.
(Palais du Midi - Rue R. Vander Weyden, 3 - 1000 Bruxelles)		

PROMOTION LIEGE

			Arbitres	Observateurs
Di	17H00	HC MALMEDY - HC AMAY	GIULIANO F.-MATZARI A.	
S.	21H00	JEUNESSE JEMEPPE - H.VILLERS 59	COMPERE C.-RESIMONT B.	MARCK R.
S.	18H45	JS HERSTAL - UNION BEYNOISE	TILMAN P.-PAULUS H.F.	
Di	14H00	HC VISE BM R - KTSV EUPEN	GABIAM B.-THONON B.	HENRY F.
S.	17H45	HC OLD BLACKS - HC SPRIMONT	DEBROUX E.-MALAISE A.	
Di	19H00	HC 200 ANS - ROC FLEMALLE	**TONNEAU W.-MAJEAN J.L.**	BASTIN A.

G-CADETS BRABANT/HAINAUT

Di	12H10	MONT/MARCHIENNE R - ENTENTE DU CENTRE	
		(C.S. Marcinelle Asie - Rue de l'Asie, 1 - 6001 Marcinelle)	
S.	17H30	H.B.C.C.R. - UNITED BRUSSELS R	
Di	16H00	HSC TUBIZE - HC KRAAINEM	TAGLIAFERO F.-COLONIUS E.

G-CADETS LIEGE

S.	13H30	HC SPRIMONT - HC EYNATTEN RAEREN	GABIAM B.-THONON B.
S.	12H15	ROC FLEMALLE - HC VERVIERS	DISTER Max.-CHAIDRON M.
S.	14H00	HC VISE BM - UNION BEYNOISE	BECKERS C.-VOUILLEMIN J.L.

G-MINIMES BRABANT/HAINAUT

Di	14H30	HB CINEY R - B.E.H.S.	
Di	10H40	MONT/MARCHIENNE - ENTENTE DU CENTRE	
		(C.S. Marcinelle Asie - Rue de l'Asie, 1 - 6001 Marcinelle)	
S.	16H00	H.B.C.C.R. R - UNITED BRUSSELS HC	
Di	14H30	HSC TUBIZE - HC KRAAINEM	TAGLIAFERO F.-COLONIUS E.

G-MINIMES LIEGE

S.	14H45	UNION BEYNOISE - HC AMAY	GIULIANO M.-NORGA S.
S.	14H30	JEUNESSE JEMEPPE - KTSV EUPEN	**MATZARI A.-MATZARIS Em.**
Di	16H45	REN.MONTEGNEE - HC EYNATTEN RAEREN	DISTER Max.-CHAIDRON M.
Di	15H30	HC MALMEDY - HC VISE BM	CIBOROWSKI S.-MAQUET D.

G-PREMINIMES BRABANT/HAINAUT

Di	13H30	HSC TUBIZE - HC KRAAINEM	

G-PREMINIMES LIEGE

Di	15H15	REN.MONTEGNEE - HC EYNATTEN RAEREN		
S.	13H00	JEUNESSE JEMEPPE - HC SPRIMONT		
S.	13H15	UNION BEYNOISE - ROC FLEMALLE		
S.	15H30	HC VISE BM - HC AMAY		
S.	13H15	GRACE HOLLOGNE - HC BRESSOUX	DISTER Mau.-TETA L.	CLAESEN M.

G-POUSSINS BRABANT/HAINAUT

Di	13H00	HB CINEY R - B.E.H.S.	
Di	09H20	MONT/MARCHIENNE - ENTENTE DU CENTRE	
		(C.S. Marcinelle Asie - Rue de l'Asie, 1 - 6001 Marcinelle)	
Di	12H15	HSC TUBIZE - HC KRAAINEM	

G-POUSSINS LIEGE

S.	16H15	UNION BEYNOISE - RHC GRACE HOLLOGNE	
Di	13H45	REN.MONTEGNEE - HC SPRIMONT 2	
Di	11H00	HC EYNATTEN RAEREN - HC AMAY	
Di	11H00	KTSV EUPEN - HC VISE BM	
S.	11H00	ROC FLEMALLE - HC SPRIMONT 1	

WEEK-END 20/21.09.2014

BENELIGUE		Arbitres	Observateurs
Je 20H00 KRAS VOLENDAM	- FIQAS AALSMEER	CLAES P.-BOX M.	VAN DER HELM F.
S. 19H30 OCI LIONS	- UNITED TONGEREN	MARTENS S.-VERDONCK A.	VAN DER HELM F.
S. 20H00 TARGOS BEVO HC	- KV SASJA	**SCHMACK T.-THOMASSEN S.**	SCHNEIDER R.
S. 20H15 QUBIQ A.BOCHOLT	- FIQAS AALSMEER	GERAETS-GERAETS	MULLENERS F.
S. 20H15 HUBO INITIA HASSELT	- KRAS VOLENDAM	WEIJMANS-WOLBERTUS	CONVENTS K.D.

D1 NATIONALE MESSIEURS

SPORTING NELO	- OLSE MERKSEM	CLAES P.-BOX M.	
S. 20H15 KREASA HOUTHALEN	- EHC TOURNAI	EVERS F.-TUINSTRA R.	
Di 15H00 KV SASJA	- UNION BEYNOISE	SCHMACK T.-THOMASSEN S.	
S. 20H15 HC VISE BM	- HKW WAASMUNSTER	DE MOOR L.-BOGAERT M.	BODSON J.C.

D2 NATIONALE MESSIEURS

S. 19H15 HC ATOMIX	- RHC GRACE HOLLOGNE	CROUGHS J.-WOUTERS A.	
S. 20H15 UNITED BRUSSELS HC	- EHC TOURNAI	DOLCE M.-CLAESEN M.	BURA R.
S. 20H30 HC DB GENT	- HC EYNATTEN RAEREN	DE KEERSMAECKER C.-KERREMANS K.	
Di 16H00 HC VISE BM	- HB SINT TRUIDEN	CAPPA S.-SCHREDER E.	PRAILLET A.

D1 NATIONALE DAMES

S. 18H15 QUBIQ A.BOCHOLT	- DHT MIDDEL.IZEGEM	**BOEREN B.-VERBEECK M.**	
S. 18H00 FEMINA VISE	- DHC MEEUWEN	COLS S.-DANSE Q.	BODSON J.C.
S. 20H00 DHC WAASMUNSTER	- DHW UTD ANTWERPEN	**DE PROFT J.-GERETS R.**	
S. 16H00 HUBO INITIA HASSELT	- HV UILENSPIEGEL	PIERLOOT T.-GEORGE P.	

D2 NATIONALE DAMES

S. 18H45 HC DB GENT	- JEUNESSE JEMEPPE	VAN HEMELRIJCK C.-VAN DEN BERGH S.
S. 17H30 HC ATOMIX	- BRUSSELS HC	DE VLIEGER E.-MOEYERSOONS G.
Di 16H00 KTSV EUPEN	- HC BRESSOUX	LECHIEN A.-TANASESCU M.
S. 19H30 DHC OVERPELT	- WELTA MECHELEN	CLAES C.-DANIELS D.
Di 17H00 HC EYNATTEN RAEREN	- PENT.KORTESSEM	CATTEAU G.-EL OUERIAGHLI No.

D1 L.F.H. MESSIEURS

Di 20H00 WATERLOO ASH	- HC EYNATTEN RAEREN	HAMITI M.-HATZFELD R.
S. 20H30 REN.MONTEGNEE	- HSC TUBIZE	JAECKEL B.-L'HOEST P.
S. 14H15 HC VISE BM	- RHC GRACE HOLLOGNE	BECKERS C.-VOUILLEMIN J.L.
S. 20H15 KTSV EUPEN	- JEUNESSE JEMEPPE	BRIXHE C.-BRIXHE L.
S. 20H30 ENTENTE DU CENTRE	- HC KRAAINEM	COMPERE C.-RESIMONT B.

D1 L.F.H. DAMES

Di 14H00 ROC FLEMALLE	- HC BRESSOUX R	LAURENCIN J.C.
S. 19H00 WATERLOO ASH	- JS HERSTAL	DEBROECK Y.-PIERRE B.
S. 17H15 UNITED BRUSSELS HC	- H.VILLERS 59	GIULIANO F.-MATZARI A.
Di 16H00 ROC FLEMALLE R	- ENTENTE DU CENTRE	DISTER Max.-CHAIDRON M.

PROMOTION BRABANT/HAINAUT

S. 18H00 MONT/MARCHIENNE	- MONT/MARCHIENNE R	
S. 17H30 H.B.C.C.R. R	- WATERLOO ASH	CATTEAU G.
Di 18H00 ENTENTE CENTRE R	- HSC TUBIZE R	PIERLOOT T.
S. 19H30 H.B.C.C.R.	- HC MOULOUDIA	CATTEAU G.
S. 18H45 UNITED BRUSSELS HC	- HC PERWEZ	DUFOND F.-TANASESCU M.
S. 18H45 ENTENTE DU CENTRE	- HC KRAAINEM	VEUVE A.-SOTI I.

PROMOTION LIEGE

S. 20H15 HC AMAY	- H.VILLERS 59	TONNEAU W.-MAJEAN J.L.
S. 17H00 JEUNESSE JEMEPPE	- HC VERVIERS	DEMONTHY R.-JACQUES L.
Di 19H30 HC HERSTAL TROOZ	- JS HERSTAL	GABIAM B.-THONON B.
(Centre Sportif Communal - Rue de l'Eglise, 22 - 4870 Trooz)		
Di 18H00 UNION BEYNOISE	- HC VISE BM R	GIULIANO F.-MATZARI A.
Di 18H00 KTSV EUPEN	- HC OLD BLACKS	DEBROUX E.-MALAISE A.
Di 20H00 ROC FLEMALLE R	- HC 200 ANS	JAECKEL B.-L'HOEST P.
Di 18H00 ROC FLEMALLE	- HC MALMEDY	JAECKEL B.-L'HOEST P.

G-CADETS BRABANT/HAINAUT

		Arbitres	Observateurs
Di 13H30 WATERLOO ASH	- MONT/MARCHIENNE	GEORGE P.	
S. 15H45 UNITED BRUSSELS R	- B.E.H.S. R	TAGLIAFERO F.-COLONIUS E.	
Di 16H30 ENTENTE DU CENTRE	- HSC TUBIZE	PIERLOOT T.	
S. 19H15 HC KRAAINEM	- H.B.C.C.R.	BARBIER J.J.	

G-CADETS LIEGE

S. 18H30 HC EYNATTEN RAEREN	- HC VERVIERS	TILMAN P.-PAULUS H.F.
Di 12H15 ROC FLEMALLE	- HC VISE BM	DUPONT C.
S. 18H30 HC AMAY/VILLERS	- HC SPRIMONT	MATZARI A.-MATZARIS Em.

G-MINIMES BRABANT/HAINAUT

Di 12H00 WATERLOO ASH	- MONT/MARCHIENNE R	GEORGE P.
S. 14H15 UNITED BRUSSELS HC	- B.E.H.S.	TAGLIAFERO F.-COLONIUS E.
Di 15H00 ENTENTE DU CENTRE	- HSC TUBIZE	
S. 18H00 HC KRAAINEM	- H.B.C.C.R. R	

G-MINIMES LIEGE

S. 12H00 UNION BEYNOISE	- HC VERVIERS 1	DEBROECK Y.-PIERRE B.
Di 15H45 HC SPRIMONT	- RHC GRACE HOLLOGNE	BRIXHE L.-NORGA S.
Di 14H00 KTSV EUPEN	- HC VERVIERS 2	CIBOROWSKI S.-JASSELETTE J.
S. 17H30 HC EYNATTEN RAEREN	- JEUNESSE JEMEPPE	TILMAN P.-PAULUS H.F.
S. 14H15 HC VISE BM	- REN.MONTEGNEE	MATZARIS Em.

G-PREMINIMES BRABANT/HAINAUT

Di 15H00 WATERLOO ASH	- MONT/MARCHIENNE
S. 13H00 UNITED BRUSSELS HC	- B.E.H.S.

G-PREMINIMES LIEGE

S. 11H00 HC EYNATTEN RAEREN	- JEUNESSE JEMEPPE
Di 14H15 HC SPRIMONT	- UNION BEYNOISE
Di 12H30 KTSV EUPEN	- HC VISE BM
S. 17H00 HC AMAY	- RHC GRACE HOLLOGNE
Di 11H15 HC BRESSOUX	- REN.MONTEGNEE

G-POUSSINS BRABANT/HAINAUT

S. 11H45 UNITED BRUSSELS HC	- B.E.H.S.
Di 14H00 ENTENTE DU CENTRE	- HSC TUBIZE

G-POUSSINS LIEGE

Di 12H45 HC SPRIMONT 2	- UNION BEYNOISE
S. 10H00 HC EYNATTEN RAEREN	- REN.MONTEGNEE
S. 13H00 HC VISE BM	- HC AMAY
Di 11H30 HC SPRIMONT 1	- KTSV EUPEN
S. 12H00 GRACE HOLLOGNE	- ROC FLEMALLE

WEEK-END 27/28.09.2014

D1 NATIONALE MESSIEURS

			Arbitres
S.	20H15	OLSE MERKSEM - KREASA HOUTHALEN	DE MOOR L.-BOGAERT M.
S.	20H00	EHC TOURNAI - KV SASJA	STEENWINCKELS C.-STEENWINCKELS S.
S.	20H15	UNION BEYNOISE - HC VISE BM	MARTENS S.-VERDONCK A.
S.	18H00	HKW WAASMUNSTER - SPORTING NELO	SCHMACK T.-THOMASSEN S.

D2 NATIONALE MESSIEURS

S.	19H00	GRACE HOLLOGNE - UNITED BRUSSELS HC	PONDEVILLE S.-MOENECLAEY M.
S.	18H00	EHC TOURNAI - HC DB GENT	DE WACHTER M.-VAN DEN PLAS S.
S.	20H15	HC EYNATTEN RAEREN - HC VISE BM	DOLCE M.-CLAESEN M.
Di	17H00	HB SINT TRUIDEN - HC ATOMIX	BROOTHAERS B.-JANSSENS S.

D1 NATIONALE DAMES

S.	20H15	DHT MIDDEL.IZEGEM - HB SINT TRUIDEN	PIERLOOT T.-GEORGE P.
		(Sp. De Bamburg - Baronstraat, 25 - 8432 Lombardsijde)	
S.	20H30	DHC MEEUWEN - QUBIQ ACH.BOCHOLT	CUTAIA D.-EL HARRAK A.
S.	20H15	DHW UTD ANTWERPEN - FEMINA VISE	JACKERS J.-PETERS S.
S.	18H30	HV UILENSPIEGEL - DHC WAASMUNSTER	BOEREN B.-VERBEECK M.

D2 NATIONALE DAMES

Di	18H30	BRUSSELS HC - HC DB GENT	HAMITI M.-HATZFELD R.
Di	14H00	HC BRESSOUX - HC ATOMIX	JACQUES L.-VAGHAI ALIPOUR A.
Di	17H00	DHC OVERPELT - KTSV EUPEN	AERTS J.-TROONBEECKX K.
S.	17H15	PENT.KORTESSEM - WELTA MECHELEN	VAN EIJGEN J.-STIENEN P.
S.	17H00	JEUNESSE JEMEPPE - HC EYNATTEN RAEREN	JAECKEL B.-L'HOEST P.

D1 L.F.H. MESSIEURS

S.	18H15	HC EYNATTEN RAEREN - REN.MONTEGNEE	
Di	19H15	HSC TUBIZE - HC VISE BM	
S.	20H45	GRACE HOLLOGNE - KTSV EUPEN	
S.	15H00	JEUNESSE JEMEPPE - ENTENTE DU CENTRE	
S.	19H45	HC KRAAINEM - WATERLOO ASH	

D1 L.F.H. DAMES

Di	15H30	HC BRESSOUX R - REN.MONTEGNEE	
S.	20H30	JS HERSTAL - HC SPRIMONT	
Di	18H00	H.VILLERS 59 - ROC FLEMALLE R	
S.	20H30	ENTENTE DU CENTRE - ROC FLEMALLE	

PROMOTION BRABANT/HAINAUT

S.	18H00	MONT/MARCHIENNE R - UNITED BRUSSELS HC	
S.	17H30	H.B.C.C.R. R - ENTENTE DU CENTRE	
Di	20H00	WATERLOO ASH - ENTENTE CENTRE R	
S.	19H30	H.B.C.C.R. - EHC TOURNAI	
S.	18H00	HC KRAAINEM - HC MOULOUDIA	

PROMOTION LIEGE

S.	20H30	HC VERVIERS - HC AMAY	JAECKEL B.-L'HOEST P.
S.	18H45	JS HERSTAL - JEUNESSE JEMEPPE R	GIULIANO M.-NORGA S.
S.	14H00	HC VISE BM R - HC HERSTAL TROOZ	DEBROUX E.-MALAISE A.
S.	18H45	HC OLD BLACKS - UNION BEYNOISE	TONNEAU W.-MAJEAN J.L.
Di	19H00	HC 200 ANS - HC SPRIMONT	DEMONTHY R.-JACQUES L.
Di	17H00	HC MALMEDY - ROC FLEMALLE R	TILMAN P.-PAULUS H.F.
Di	19H00	H.VILLERS 59 - ROC FLEMALLE	COLS S.-DANSE Q.

G-CADETS BRABANT/HAINAUT

Di	15H45	B.E.H.S. R - H.B.C.C.R.
Di	16H50	HC KRAAINEM - WATERLOO ASH
Di	09H30	MONT/MARCHIENNE R - UNITED BRUSSELS R
		(C.S. Marcinelle Asie - Rue de l'Asie, 1 - 6001 Marcinelle)

G-CADETS LIEGE

		Arbitres	Observateurs
Di 15H15 HC VISE BM	- HC EYNATTEN RAEREN	DISTER Max.-CHAIDRON M.	
Di 15H00 HC SPRIMONT	- UNION BEYNOISE	GABIAM B.-THONON B.	
S. 19H00 HC VERVIERS	- HC AMAY/VILLERS	CIBOROWSKI S.-JASSELETTE J.	

G-MINIMES BRABANT/HAINAUT

Di 14H30 B.E.H.S.	- H.B.C.C.R. R
Di 14H35 HC KRAAINEM	- WATERLOO ASH
Di 14H30 HSC TUBIZE	- HB CINEY R
S. 17H15 MONT/MARCHIENNE	- UNITED BRUSSELS HC

(Hall Polyvalent - Rue N. Lejong, 57 - 6032 Mont sur Marchienne)

G-MINIMES LIEGE

S. 15H00 HC AMAY	- HC SPRIMONT	DUPONT C.-MATZARIS Em.
S. 14H30 GRACE HOLLOGNE	- KTSV EUPEN	
S. 17H00 HC VERVIERS 2	- HC EYNATTEN RAEREN	CIBOROWSKI S.-JASSELETTE J.
Di 16H30 HC VISE BM	- JEUNESSE JEMEPPE	DISTER Max.-CHAIDRON M.
Di 15H30 HC MALMEDY	- UNION BEYNOISE	

G-PREMINIMES BRABANT/HAINAUT

Di 13H30 HC KRAAINEM	- WATERLOO ASH
Di 12H30 MONT/MARCHIENNE	- UNITED BRUSSELS HC

(C.S. Marcinelle Asie - Rue de l'Asie, 1 - 6001 Marcinelle)

G-PREMINIMES LIEGE

S. 13H15 UNION BEYNOISE	- HC EYNATTEN RAEREN		
Di 14H00 HC VISE BM	- ROC FLEMALLE		
S. 13H15 GRACE HOLLOGNE	- KTSV EUPEN	DISTER Mau.-TETA L.	HENRY F.
Di 15H15 REN.MONTEGNEE	- HC AMAY		
S. 13H30 JEUNESSE JEMEPPE	- HC BRESSOUX		

G-POUSSINS BRABANT/HAINAUT

Di 12H15 HSC TUBIZE	- HB CINEY R
Di 11H00 MONT/MARCHIENNE	- UNITED BRUSSELS HC

(C.S. Marcinelle Asie - Rue de l'Asie, 1 - 6001 Marcinelle)

G-POUSSINS LIEGE

S. 16H15 UNION BEYNOISE	- HC EYNATTEN RAEREN
Di 13H45 REN.MONTEGNEE	- HC VISE BM
S. 13H30 HC AMAY	- HC SPRIMONT 1
Di 11H00 KTSV EUPEN	- RHC GRACE HOLLOGNE
Di 11H00 ROC FLEMALLE	- HC SPRIMONT 2

RAPPELS IMPORTANTS

A comme

Affiliation :
Pour prendre part aux championnats ou à d'autres compétitions officielles, les joueurs doivent être affiliés à leur club depuis au moins 5 jours. Exemple : un joueur dont la carte d'affiliation porte le cachet postal du 1er septembre peut participer à un match le 5 septembre.

Age :
Un joueur âgé de 16 ans accomplis est autorisé à s'aligner en seniors.

En dames, une joueuse peut être alignée lorsqu'elle a atteint 15 ans accomplis.
En D1 L.F.H. dames, toutefois, le C.A. L.F.H. a accordé une dérogation aux joueuses nées en 2000 pour la saison 2014/2015.

Tout joueur peut participer aux rencontres dans une catégorie d'âge immédiatement supérieure à la sienne.

Assurance :
La LFH est assurée par la société ETHIAS. Les déclarations d'accidents doivent être encodées via leur site extranet.

C comme

Carte de légitimation arbitre :
Chaque arbitre pratiquant reçoit du secrétaire général de sa ligue, une carte de légitimation arbitre qui lui donne accès gratuit à tous les matches joués sous le contrôle de l'URBH. Le conjoint et les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans, d'un arbitre désigné pour diriger un des matches cités ci-dessus ou pour remplir la fonction de secrétaire/chronométreur pendant un match de Coupe d'Europe, un match international ou une finale de Coupe de Belgique, ont aussi droit à l'accès gratuit à condition de prévenir préalablement le club visité du nombre de personnes accompagnantes.

Carte de légitimation U.R.B.H. :
Les personnes mentionnées ci-dessous bénéficient, sur demande, de :
<u>une carte permanente pour 1 personne :</u>
- Un joueur ayant été sélectionné à 40 reprises en équipe nationale seniors.
- Un arbitre atteint par la limite d'âge et ayant une carrière d'au moins 15 ans.
- Un membre du personnel ayant travaillé au moins 10 ans au sein d'une ligue.
- Un membre du conseil d'administration, d'une commission paritaire (sportive, arbitrage, technique,…) pendant au moins 8 ans.

<u>une carte temporaire pour 2 personnes :</u>
- Un membre du conseil d'administration, d'une commission paritaire (sportive, arbitrage, technique,…) durant son mandat
- Un membre du personnel d'une ligue durant son contrat de travail.

<u>une carte temporaire pour 1 personne :</u>
Un arbitre actif.
Une personne effectuant des missions pour une ligue ou l'URBH (photos, articles,…).

Club en formation.
Il est permis d'inscrire à la L.F.H. un club en formation aux conditions suivantes :
- Etre représenté par au minimum un dirigeant responsable, majeur ou émancipé, correspondant officiel envers la LFH qui signe le formulaire d'affiliation ;
- Disposer d'un terrain permettant la pratique normale du handball ;
- Le club en formation ne peut pas participer aux championnats officiels ;
- Le statut de club en formation n'est accordé que pour une durée maximum de 3 ans ;

- L'affiliation de tout joueur/joueuse - de moins de 16 ans - d'un « club en formation » se fera par l'intermédiaire du secrétariat du club qui transmettra au secrétariat L.F.H., par écrit, les renseignements nécessaires à l'inscription du joueur concerné (nom, prénom, date de naissance, sexe).

Ce système d'affiliation n'est valable que pour les activités du club en formation (maximum 3 ans) ; les frais d'affiliation étant gratuits.

- Le club en formation n'est pas considéré comme un membre effectif de l'a.s.b.l.. L.F.H. et ne peut prendre le statut de « club stagiaire » à l'issue des 3 années

Club stagiaire :
1. Il est permis d'inscrire à la L.F.H., un club stagiaire aux conditions suivantes :
a. remplir les conditions d'affiliation prévues à l'article 112 C U.R.B.H. et 112 C 2 a LFH, et recevoir l'approbation du C.A. de la L.F.H.;
b. par dérogation à l'article 112 C 2 a 1er paragraphe, le club stagiaire est représenté par au minimum un dirigeant responsable, majeur ou émancipé, correspondant officiel envers la LFH, qui signe le formulaire d'affiliation;
c. tous les affiliés sont soumis aux mêmes règles que les affiliés d'un club actif.
La condition de club stagiaire dure au maximum jusqu'à la fin de la saison sportive qui suit son inscription. (maximum deux saisons)
Le club stagiaire n'est pas considéré comme un associé de l'ASBL L.F.H. mais participe aux frais administratifs de la LFH pour un montant de 50 € par saison.
Les frais d'affiliation sont gratuits durant la première saison et équivalent à la moitié des frais habituels durant la deuxième saison.

Colle - Principe général :
a. L'usage de colle (ou de tout autre moyen « collant ») est interdit pendant toutes les rencontres jeunes organisées par les Ligues (jusque y compris la catégorie « cadets »).
b. L'usage de colle lavable (ou de tout autre moyen « collant » lavable) pendant TOUTES les autres rencontres (nationales, ligues) est limitée à l'application du produit sur les mains.
c. L'usage de colle (ou de tout autre moyen « collant ») sur toute autre partie de l'équipement sportif est TOUJOURS INTERDIT.

Correspondant responsable :
Seul le secrétaire du club est qualifié pour recevoir du SG, toute la correspondance du club, tant celle concernant le secrétariat que celle concernant la gestion financière.
Toute la correspondance du club de même que les licences d'affiliation doivent être signées par le secrétaire. Seuls les documents signés par celui-ci sont reçus valablement par la ligue. Tout avis relatif à un changement de secrétaire doit être transmis au SG de sa ligue par lettre signée par le président et le trésorier du club.

Couleurs :
A. Quand l'équipement de l'équipe visitée ne se différencie pas suffisamment de celui annoncé comme 1ère couleur de l'équipe visiteuse, les arbitres doivent obliger le club visiteur à porter un maillot d'une autre couleur.
B. Lorsque le club visiteur s'aligne dans un équipement avec d'autres couleurs que celles annoncées, il sera obligé de jouer avec un équipement d'une autre couleur.
C. L'équipe qui refuse de respecter l'obligation qui découle du présent article (refus qui doit être acté par les arbitres), peut perdre le match par le score de forfait sur décision de la commission compétente.

Coupe de Belgique :
La coupe de Belgique est organisée au niveau U.R.B.H. à partir des 1/8èmes de finale messieurs (8 équipes de chaque ligue) et dames (4 équipes LFH et 12 équipes VHV).

Cuissard :
Si un joueur choisit de porter un cuissard sous son short, les deux devront être de la même couleur.

D comme

Déclassement des joueurs :
Article 623 LFH : Passage d'une équipe dans une autre équipe – pour les équipes évoluant en divisions L.F.H. et provinciales

1. Un joueur est réputé titulaire de la division supérieure à partir du moment où il a été aligné pour 4 matches officiels dans cette division.
2. Maximum 4 joueurs de moins de 22 ans (au premier janvier précédent la saison en cours) titulaires de la division supérieure peuvent-être alignés lors d'une rencontre de division inférieure.
3. Le passage de joueur d'une division à l'autre n'est autorisé qu'à partir du moment où il n'y a pas plus de 2 divisions d'écart entre elles.
4. Le déclassement n'est plus autorisé à partir du moment où, pour au moins une des deux divisions concernées, les plays-offs/plays-downs débutent.
5. Le joueur déclassé en infraction au présent article est sanctionné comme joueur non-qualifié (article 625).
6. Si la division inférieure est la plus basse de toutes et que l'équipe qui y est alignée renonce, avant le début du championnat, à toute montée éventuelle, le présent article ne s'applique pas.

Article 623 URBH – pour les équipes évoluant dans les divisions nationales :
La mobilité est libre entre les équipes d'un même club qui disputent la Beneligue et un championnat national durant la compétition régulière.
Pour les play-offs, barrages, play-downs des divisions nationales, la règlementation dont question ci-dessous est d'application.
Maximum 4 joueurs de moins de 22 ans (au 1er janvier précédent la saison en cours) peuvent être alignés lors d'une même journée de compétition officielle dans plusieurs équipes de divisions nationales seniors d'un même club.
Par journée de compétition officielle, on considère le week-end du calendrier concerné et les jours de la semaine qui le précédent (en cas de rencontre avancée). Si une rencontre doit être rejouée, ne peuvent être pris en considération que les joueurs qui étaient qualifiés pour la rencontre initialement jouée.

Délégué au terrain :
Le délégué au terrain (affilié au club visité) doit être âgé de 18 ans au moins.

Doping :
L'usage du doping lors de rencontres de handball est interdit. La définition du doping et de l'utilisation de doping, ainsi que la procédure de contrôle, sont déterminées par les règlements de l'I.H.F., les directives du C.O.I.B. et par la réglementation légale en la matière. La suspension pour dopage infligée à un joueur par toute autorité compétente est automatiquement d'application pour toutes les compétitions organisées sous l'autorité de l'URBH/LFH à condition que celle-ci en ait été officiellement avertie et qu'elle ait immédiatement averti le club et le joueur concernés.
Autorisation pour usage thérapeutique :
En ce qui concerne les affiliés de la L.F.H., une simple attestation médicale du médecin du sportif vaut autorisation pour usage à des fins thérapeutiques.
En pratique, il n'est plus nécessaire d'envoyer une demande d'A.U.T. au secrétariat LFH. L'affilié(e) en question devra être en possession d'une copie de l'attestation médicale délivrée par le médecin ; une autre copie pouvant être envoyée au secrétariat L.F.H. (sans obligation mais par sécurité) avant l'activité sportive.

E comme

Entraîneur/coach :
- Un entraîneur/coach ne peut entraîner, ni coacher, 2 équipes de la même série. Dans les divisions nationales, il ne peut être également joueur dans la même division.
- Les entraîneurs des différentes équipes alignées en championnat doivent être détenteurs d'une licence d'entraîneur valable pour deux saisons sportives.

L'importance de la licence variant en fonction de la division concernée. Le club désirant engager un entraîneur originaire d'une fédération étrangère doit introduire une demande d'équivalence des titres auprès de la Commission Pédagogique.

Etranger :

a) Détermination de la qualité de belge ou assimilé (621 B).
Pour l'application du présent article, est considéré comme belge :

1) celui qui est considéré comme tel par le Code Civil, y compris celui qui a obtenu sa naturalisation ;
2) celui qui est signalé comme tel par les bureaux de l'Etat Civil ;
3) les joueurs de nationalité d'un pays de la Communauté Européenne (étranger européen) ;
4) le joueur sans nationalité, à condition qu'il n'ait pas appartenu à un club étranger hors Communauté Européenne et qu'il satisfasse aux conditions d'affiliation prescrites à l'article 241 B (voir ci-dessous). Cette qualification reste provisoire et temporaire comme prévu à l'article 621 C.
5) tout joueur de nationalité étrangère hors C.E. qui, pendant 5 ans a jouï d'un droit légitime de séjour de plus de 3 mois (tel que défini à l'article 241 B) et a été affilié sans interruption à un club belge. Cette qualification reste provisoire et temporaire comme prévu à l'article 621 C.

Art. 621 C. Qualification des joueurs étrangers (y compris ceux de la Communauté Européenne) :

Pour prendre part aux matches officiels, un joueur étranger doit :

1. Satisfaire aux prescrits de l'article 241 B et C.
2. Ne pas participer à plus qu'un championnat en même temps.
3. Avoir satisfait au délai d'attente prévu à l'article 621 A4.
4. La qualification du joueur étranger hors Communauté Européenne est provisoire et temporaire :

a) Temporaire : elle n'est accordée que pour la durée de validité de séjour du joueur et, si le joueur travaille sous l'autorité du club, pour la durée de validité du permis de travail du club et de la carte de travail du joueur.
b) Provisoire : le joueur n'est plus qualifié aussitôt que le permis de séjour, le permis de travail ou la carte de travail sont retirés.
c) La ligue a le droit de vérifier, auprès des services compétents, la validité des preuves de séjour légitime fournies.
d) La ligue a le droit de demander, à tout moment, l'envoi, par recommandé et endéans les 15 jours, d'une preuve récente de l'inscription du joueur au registre des étrangers, et d'une copie de la carte d'identité orange ou blanche. Si cette demande reste sans suite, la qualification devient nulle dès le 3ème jour ouvrable qui suit l'expiration du délai de 15 jours ci-dessus.

Le joueur ne redevient qualifié que si le club le demande au S.G. de la ligue par envoi recommandé contenant aussi les documents prescrits aux articles 241 C 3 et 8. Dans ce cas, le délai d'attente prévu à l'article 621 A 4 est de nouveau d'application.

Article 241 B. Conditions requises pour les joueurs étrangers hors Communauté Européenne :

1. Un club ou un membre d'une ligue ne peut proposer une licence à un joueur étranger que s'il est en possession d'une autorisation de séjour à durée illimitée ou d'une autorisation de séjour délivrée à titre provisoire, obtenue en raison de l'examen pendant d'une procédure introduite en application de la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers.
2. a) le fait d'être en possession d'une autorisation à durée illimitée peut être démontré par la copie d'une carte d'inscription au registre des étrangers (C.I.R.E.) ou la carte d'identité des étrangers ;
   b) Le fait d'être en possession d'une autorisation provisoire, en raison de l'examen pendant de la procédure introduite en application de la loi du 15 décembre 1980, peut être démontré par la copie de l'attestation d'immatriculation.
   c) Lorsqu'une personne est autorisée pour un court séjour (trois mois au maximum) pour motifs touristiques ou visites familiales notamment, celle-ci ne peut recevoir une licence.
3. a) Le membre qui propose à sa ligue une licence pour un joueur étranger qui ne remplit pas les conditions ci-avant est passible :
      - d'une amende de 250 à 1.000 € et/ou une des sanctions suivantes :
      - suspension ;
      - destitution définitive de toute fonction officielle ;
      - radiation.

   Le club d'appartenance de ce membre est solidairement responsable pour l'amende à laquelle il est condamné.
   b) Le club qui propose à sa ligue une licence pour un joueur étranger qui ne remplit pas les conditions ci-avant est passible d'une amende de 500 à 10.000 €.

F comme

Feuille de match :
En divisions nationales, l'original de la feuille de match doit être envoyé au secrétariat de sa ligue d'appartenance alors qu'une copie sera adressée au secrétariat de l'autre ligue.
En divisions ligue, l'original et une copie doivent être envoyés par le club visité au SG LFH.
Au niveau provincial, l'original est adressé par le club visité au responsable du comité intéressé alors qu'une copie est envoyée au SG LFH.

Fin d'exclusion :
Le formulaire de fin d'exclusion est obligatoire.

H comme

Heures du début des rencontres :
Le début des matches de l'équipe première en division 1 nationale messieurs est fixé
• le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 20h15
• le dimanche entre 14h00 et 17h00.
Le début des matches de l'équipe première en division 2 Nationale Messieurs et des matches de Coupe de Belgique messieurs (1/8ème, 1/4 et 1/2 finales) est fixé :
• le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 20h30
• le dimanche entre 14h00 et 17h00.
Le début des matches de l'équipe première en divisions 1 nationale dames, 2 nationale dames, et des matches de Coupe de Belgique dames (1/8ème, 1/4 et 1/2 finales) est fixé
• le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 21h00
• le dimanche entre 14h00 et 20h00.

Les matches des deux dernières journées du championnat normal en division 1 nationale messieurs débutent le samedi à 20h15.
Les matches de la dernière journée du premier tour des Play-Offs et des Play-Downs en division 1 nationale messieurs débutent aussi le samedi à 20h15.
Il peut en être décidé autrement par la commission compétente.
Les matches des deux dernières journées du championnat normal en division 2 nationale messieurs débutent le samedi à 18h00.
Les matches de la dernière journée du premier tour des Play-Offs et des Play-Downs en division 2 nationale messieurs débutent aussi le samedi à 18h00.
Il peut en être décidé autrement par la commission compétente.
Dans le cas où un dimanche est suivi par un jour férié, les heures du samedi sont d'application. Dans tous les autres cas, lorsqu'un jour de congé tombe un dimanche, les heures du dimanche restent d'application.
Si les matches sont fixés en semaine en application du point A., ils doivent avoir lieu soit le mardi soit le mercredi soit le jeudi et débuter entre 19h30 et 21h00.
Toutefois, lorsque le club visiteur doit effectuer un déplacement supérieur à 60 km, le match doit débuter entre 20h30 et 21h00.

Le début des matches de compétition ligue est fixé :
• le samedi ou un jour férié entre 14h00 et 21h00
• le dimanche entre 14h00 et 20h00.

I comme

Intempéries :
Lorsque le bureau du CEP/CA décide la remise générale ou partielle de rencontres, la nouvelle sera transmise via les sites web des ligues. Le chef-arbitre et les responsables des désignations d'arbitres seront prévenus. Les clubs et les arbitres sont priés d'être attentifs à ces informations.

M comme

Mini-Handball :
L'affiliation mini-handball est gratuite.

Mise en demeure :
Le club qui n'acquitte pas les sommes dont il est redevable vis-à-vis de sa ligue d'appartenance, de l'autre ligue ou d'un club affilié à une des deux ligues ou à une autre fédération nationale reconnue par l'EHF, est mis en demeure de le faire par le SG. La mise en demeure est communiquée par publication au J.O. et répétée dans le J.O. de l'autre ligue s'il s'agit d'un club évoluant en division nationale.
A ce moment, la dette s'accroît automatiquement d'une amende supplémentaire de 25 €. Si, maximum 8 jours après la publication de la mise en demeure, le club ne paye pas sa dette, toutes les rencontres officielles de toutes divisions ou catégories disputées par ce club sont considérées comme perdues par forfait, avec perte des points et amende et ce, jusqu'au week-end qui suit la date à laquelle le paiement est enregistré sur le compte de la ligue.

Montées et descentes :
- D1 nationale messieurs :
A l'issue de la compétition régulière, les 2 premières équipes classées participent en plus, avec les 4 équipes belges provenant de la Beneligue, à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH et les 6 dernières équipes participent à des barrages, avec les deux premières équipes de la division 2 nationale messieurs à l'issue des championnats réguliers, conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH.
Pour la détermination des 2 équipes qui disputent les play-offs avec les 4 équipes provenant de la Beneligue, les résultats des rencontres jouées contre l'équipe d'un club qui aligne également une autre équipe en Beneligue ne sont pas pris en compte.
Pour les barrages, par contre, ces résultats sont pris en compte.
Les deux dernières équipes classées à l'issue des barrages descendent en division 2 Nationale messieurs.

- D2 nationale messieurs :
A l'issue de la compétition régulière, les 2 premières équipes classées participent en plus à une compétition « barrage » avec les 6 dernières équipes de la division 1 nationale messieurs conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH.
Les 6 dernières équipes disputent des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C URBH pour déterminer les 2 équipes qui descendent directement dans la première division de leur ligue.
Les équipes classées première de la 1ère division de la VHV et de la LFH montent en division 2 nationale messieurs.

- D1 nationale dames :
A l'issue des championnats réguliers, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C.
Les 5 dernières équipes et la 1ère équipe de division 2 nationale dames participent à des play-downs conformément à l'article 641 C URBH pour déterminer les deux équipes qui descendent en division 2 nationale dames (répartition en 2 poules de 3 et la dernière de chaque groupe descend).

A partir de la saison 2015/2016 :
Le championnat de division 1 nationale dames est disputé par 8 équipes.
A l'issue du championnat régulier, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs conformément aux dispositions de l'article 641 C des règlements URBH et les 4 dernières équipes classées disputent des plays downs conformément à l'article 641 C des règlements URBH qui déterminent l'équipe qui descend en division 2 nationale dames.

- D2 nationale dames :
Pour la saison 2014-2015 :
A l'issue du championnat régulier, la 1ère équipe classée dispute des play-downs avec les 5 dernières équipes de division 1 nationale dames conformément à l'article 641 C des règlements URBH. afin de déterminer les deux équipes qui descendent en division 2 nationale dames.
Les 2°, 3° et 4° disputent des play-offs (mini-championnat en 6 journées conformément à l'article 641 C des règlements URBH).

Les 5°, 6°, 7°, 8°, 9° et 10° sont répartis dans deux groupes après tirage au sort et disputent des play-downs pour la descente en 6 journées conformément à l'article 641 C des règlements URBH.
A l'issue des play-downs, les derniers de chaque groupe disputent un barrage en aller-retour et le perdant descend dans la première division de sa ligue.
La première rencontre se dispute sur le terrain de l'équipe qui était la moins bien classée à l'issue du championnat régulier.

Les équipes classées première de la 1ère division de la VHV et de la LFH montent en division 2 nationale dames.

A partir de la saison 2015-2016 :
La division 2 nationale dames est composée de 12 équipes qui disputent un championnat classique de 22 journées.

- D1 LFH messieurs :
A l'issue des championnats réguliers, les 4 premières équipes classées participent en plus à une compétition play-offs jouée conformément aux dispositions de l'article 641 C et les 6 dernières équipes participent à des play-downs conformément aux dispositions de l'article 641 C qui détermine les 2 équipes qui descendent. en promotion(s). Le premier classé à l'issue des play-offs montent en Division 2 nationale messieurs. En fonction du classement final des play-downs de division 2 nationale messieurs, il peut y avoir des descendants supplémentaires en promotion(s).

O comme

Officiel de table :
Les conditions requises pour être officiel de table sont :
- être affilié à une des deux ligues ;
- avoir atteint l'âge de 18 ans (16 ans en LFH) accomplis ;
- avoir satisfait aux épreuves de compétence définies par la CPA.

P comme

Passeport Hand
L'animateur sportif de la L.F.H. est amené à initier un grand nombre de jeunes enfants via différents réseaux (mon club-mon école, pds, accord fédérations sportives scolaires, stages clubs …). Durant l'année 2013, par exemple, plus de 9.000 enfants ont été concernés.
Lors de chaque initiation, un feuillet reprenant les différents clubs environnants est remis à chaque enfant en espérant l'attirer dans un de ceux-ci.
Afin notamment de mesurer l'impact de nos initiations et d'attirer de nouveaux adhérents vers nos clubs, notre animateur sportif remettra dorénavant à chacun d'entre eux un « **passeport hand** » en les invitant à se rendre dans le club le plus proche de son domicile.
Le "**passeport hand**" donne droit à :
- 3 entraînements **gratuits** dans un club de la L.F.H. (couverts par l'assurance de la fédération)
- La première année d'affiliation facturée à **50 %** par la L.F.H. au club concerné ; celui-ci pouvant ainsi répercuter cette « ristourne » sur le coût de l'affiliation de la première saison.

Lors de l'affiliation du joueur, le « **passeport hand** » est joint à la licence afin que le service comptable de la LFH puisse tenir compte de la réduction sur l'affiliation

R comme

Remise(s) de match(es) :
Les procédures administratives à appliquer dans ce cas sont publiées dans l'annuaire LFH. Le club recevant une demande de modification de match sous pli recommandé est prié d'y répondre dans les huit jours. Le défaut de réponse sera considéré comme accord tacite.

S comme

Sanction :
En principe, les sanctions (suspensions) ne deviennent exécutoires que 72 heures après notification.
C'est-à-dire que pour être exécutoire à partir du samedi, la notification doit porter le cachet postal du mercredi.

Sanctions supplémentaires – la suspension automatique pour 3 cartes rouges est supprimée

Carte rouge dans la dernière minute suivant les règles de jeu de l'IHF 8.10.c et 8.10.d.
Une disqualification sur base des règles de jeu de l'IHF 8.10c. et 8.10.d. est suivie automatiquement par une suspension pour la journée de compétition officielle (pour laquelle le joueur en question était qualifié) qui suit, sans tenir compte de la sanction qui pourrait être décidée ultérieurement par les instances compétentes en fonction de la gravité des faits. La disqualification sur base des règles de jeu de l'IHF 8.10c. et 8.10.d est mentionnée sur la feuille de match suivant la dénomination DRA. La journée de suspension qui a déjà été automatiquement infligée peut, le cas échéant, être déduite de la sanction décidée ultérieurement. Une carte rouge qui est renseignée sur la feuille de match comme ayant été attribuée suivant la dénomination DRA n'est pas prise en considération pour le décompte prévu à l'article 131 M.1.A.

T comme

Transfert :
Le transfert d'un membre d'un club vers un autre est obligatoirement libre de toute prime de transfert, quelle qu'en soit sa nature.
Une indemnité de formation tenant compte de la durée de la formation sera réclamée au club bénéficiaire et le montant de cette indemnité de formation sera rétrocédé intégralement au club formateur d'origine.

V comme

Visite médicale :
1. Tout affilié à la L.F.H. détenteur d'une licence joueur et tout arbitre doit satisfaire à l'obligation de la visite médicale quel que soit son âge.
2. L'emploi du certificat médical d'aptitude fourni par la L.F.H. (volet A et B) est obligatoire.
3. Toute licence concernant un nouvel affilié, adressée à la L.F.H. doit être accompagnée du volet A du certificat médical : le volet B sera conservé par le club et accompagnera la licence.
4. L'examen médical doit avoir lieu entre le 1er avril précédant le début du championnat et la première rencontre officielle (championnat ou Coupe de Belgique) à laquelle l'intéressé participera.
5. Les certificats médicaux d'aptitude sont à faire parvenir au S.G. de la L.F.H. sous pli recommandé. Cet envoi reprendra aussi la liste nominative de ces certificats. Un joueur est qualifié à la date du cachet postal figurant sur le récépissé de l'envoi recommandé.
6. Tout affilié visé au point 1 n'ayant pas satisfait aux obligations des points 3,4 et 5 sera considéré comme joueur non qualifié (amende mais pas de forfait ni perte de points).

En ce qui concerne les équipes participant à des compétitions nationales (championnat, Coupe de Belgique, finales des Jeunes), la sanction de joueur non qualifié est remplacée par une amende fixée annuellement en début de saison par le Conseil d'Administration.

CATEGORIES D'ÂGE 2014-2015

Garçons

1993 1994 1995 1996	G22	Juniors
1997 1998	G18	Cadets
1999 2000	G16	Minimes
2001 2002	G14	Préminimes
2003 2004	G12	Poussins
2005 et après		Minihandall

à partir de 16 ans (date anniversaire) possibilité d'être aligné en seniors

Filles

1993 1994 1995	F22	Juniores
1996 1997 1998	F19	Cadettes
1999 2000	F16	Minimes
2001 2002	F14	Préminimes
2003 2004	F12	Poussins
2005 et après		Minihandall

à partir de 15 ans (date anniversaire) possibilité d'être alignée en seniores

Rapport réunion CPLA

1) Présences : Bastin A., Doneux M., Henry F., L'Hoest P., Marck R., Steenwinckels C. et S.
Représentant du CPL : Denoël P.

2) Approbation P.V. de la réunion du 26/05/14 : approuvé.

3) Courrier : notes de changements de calendrier et courrier interne.

4) Rapport financier.

5) REUNIONS : rappel des dates de nos futures réunions : 29/09 ; 27/10 ; 24/11.
Retenir la salle de réunion pour le 22/12 en cas de nécessité.

6) EXAMEN OFFICIELS DE TABLE pour poussins uniquement :
Mise au point pour Sprimont.
Les clubs qui désirent avoir des officiels de table pour leurs poussins uniquement peuvent contacter Bastin A.

7) RECYCLAGE : arbitres provinciaux et ligue : ce samedi 30/08/14 de 9h00 à 12h00 dans les locaux de la LFH, rue des Français, 373/13 à 4430 ANS. Comme ce recyclage ne sera que théorique, tout arbitre provincial qui serait désireux de monter de grade doit contacter Bastin A. pour passer les tests physiques pour la ligue.

8) COURS ARBITRE : 2 candidats d'Eynatten seront formés par K. Convents (C. Steenwinckels contactera les deux candidats).
3 candidats seulement se sont inscrits mais tout autre candidat peut s'inscrire le premier jour des cours.

9) CARTES D'IDENTITE : lors des matchs de jeunes, suivre la nouvelle directive du CPL mise au point lors de l'assemblée générale du CPL.
Art.VI 3bis : en catégorie d'âge à partir de préminimes :
Si un problème survient à propos de l'identité d'un joueur, d'autorité ou à la demande de l'officiel de table du club adverse, l'arbitre doit contrôler ce joueur avec sa carte d'identité. L'absence de cette carte d'identité (ou de tout document officiel en tenant lieu) est signalée par l'arbitre sur la feuille de match et sanctionnée par une amende annuellement fixée par le CPL. En outre, ceci fait l'objet d'un rapport d'arbitre à envoyer à la CLL.
Il sera fait mention de cet article lors du recyclage.

10) Demander les annuaires à la LFH pour la séance de recyclage (demande déjà faite).

Compte rendu de la réunion de la Commission Provinciale d'Arbitrage Brabant - Hainaut CPABH du 29 août 2014

Présents : R. Bura, S. De Bisschop, H. El Hafi, No. El Oueriaghli, P. George, A. Jaichi, Th. Pierloot.

☛ René Bura ouvre la séance.
La CPABH souhaite la bienvenue à Serge, excusé lors de la dernière réunion suite à une intervention chirurgicale.

☛ Recyclages officiels de table

Les recyclages pour officiels de table Brabant – Hainaut auront lieu :

- Samedi 30/8 de 9h à 11h à Uccle (Athénée Royal Uccle 2) animé par Abdel et Thierry
- Samedi 6/9 de 9h à 11h à La Louvière (Athénée provincial) animé par René et Thierry
- Vendredi 3/10 de 19h30 à 21h30 à Tubize (Hall Omnisports)

☛ Réunion Arbitres Brabant - Hainaut

Une réunion, pour les arbitres Brabant-Hainaut toutes catégories, sera organisée le vendredi 5 septembre à 19h30 à LLN. Pendant cette réunion, différents thèmes seront abordés comme par exemple les désignations, les suivi des jeunes arbitres et les aspects administratifs liés à l'arbitrage.

☛ Désignations des arbitres

René Bura souhaite remercier Serge Dr Bisschop pour son activité de désignateur durant ces 3 dernières années. A partir du 1 septembre, cette tâche sera confiée à Thierry Pierloot qui s'occupera des désignations en promotion BH et en Jeunes BH.

Les membres de la CPABH à la CCAF aborderont à nouveau ce sujet lors de la prochaine réunion de la CCAF afin d'assurer un meilleur roulement des arbitres BH dans les matchs ligue et nationaux.

☛ Suivi des arbitres

Un nouveau dispositif sera mis en œuvre pour essayer de mieux suivre nos nouveaux arbitres.
Ce dispositif sera présenté lors de la réunion du 5 septembre.

Concernant les arbitres seuls, les recherches continuent afin de constituer des paires cohérentes.

René Bura a pris contact avec Bruno Everaert dans le but de trouver des collaborations possibles avec le Brabant Flamand.

☛ Divers

- Courrier de Frédéric Dufond, traité en séance.
- Demande des clubs pour des séances d'information sur l'arbitrage : un cahier des charges sera élaboré à ce sujet dans les prochaines semaines.
- Charte de l'arbitrage : A. Jaichi nous la présentera lors de la prochaine réunion.

Thierry Pierloot
Secrétaire CPABH

Compte rendu de la réunion de la CCAF du 2 septembre 2014 à Loncin

Présents : A. Bastin, J.C. Bodson, R. Bura, K.-D. Convents, M. Doneux, R. Marck, A. Praillet, Th. Pierloot.
Excusés : M. Agnarelli, F. Rothkranz.

Klaus Convents ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Marc Doneux dont la présence fait chuter la moyenne d'âge de cette noble assemblée.

Recyclage Nationaux :

K. Convents fait un premier bilan des différents recyclages ainsi que des thèmes abordés.
A ce sujet, il nous fait part d'un sujet sur la gestion ('Management') des matchs dont il a présenté une version allégée lors du dernier recyclage Ligue/Provincial à Liège fin août.

K. Convents souhaiterait aussi essayer de réunir l'ensemble des arbitres Ligue/Provinciaux/Jeunes des 3 provinces actives pour un recyclage unique qui pourrait être organisé en région namuroise.
Les modalités de cette proposition sont discutées en séance.

La majorité des arbitres ont passé leur test physique avec succès le jeudi 28 août et K. Convents remercie Christian Verbert pour son engagement et son professionnalisme pendant les séances d'entraînements à Louvain.

Désignations :

Dans le cadre de la préparation de la saison 2014-2015, ce point est longuement discuté en séance.
Une attention particulière sera portée sur le brassage des paires pouvant arbitrer en D1 LFH.
Le cas des arbitres seuls pour absence et/ou blessure du partenaire est abordé.

Le tableau définitif du classement des arbitres sera demandé à François Mulleners lors de la prochaine réunion de la CPA.

Partille Cup :

Albert Bastin nous fait un bilan de la participation de nos jeunes arbitres en Suède.
Il semblerait que l'organisation ait été défaillante par rapport aux années précédentes.
K. Convents souhaite trouver d'autres manifestations de ce type pour nos arbitres en devenir afin de réduire les coûts et d'en améliorer la plus-value.

Thierry Pierloot
Secrétaire CCAF

Calendriers

Coupe de Belgique - 1/32° finales
Messieurs
(M9) Jeunesse Jemeppe - JS Herstal = samedi 25.10.14 à 20h30
Dames
(D4) United Brussels HC - Jeunesse Jemeppe = samedi 25.10.14 à 15h00 au H.O. du Bois de Mont à Jemeppe

D2 Nationale Dames
Jeunesse Jemeppe - KTSV Eupen = samedi 01.11.14 à 15h00 ≠ 28.02.15
KTSV Eupen - Jeunesse Jemeppe = dimanche 01.03.15 à 16h00 ≠ 23.11.14

D1 LFH Messieurs
HC Visé BM - VOO RHC Grâce Hollogne = samedi 20.09.14 à 14h15 ≠ 21.09.14
Renaissance Montegnée - HC Visé BM = samedi 04.10.14 à 16h15 ≠ 05.10.14

D1 LFH Dames
Waterloo ASH - JS Herstal = samedi 20.09.14 à 19h00 ≠ 21.09.14
H.Villers 59 - ROC Flémalle R = dimanche 28.09.14 à 18h00 ≠ 17h15
United Brussels HC - ROC Flémalle = dimanche 09.11.14 à 17h45 au Palais du Midi ≠ 08.11.14
United Brussels HC - Renaissance Montegnée = samedi 13.12.14 à 17h00 ≠ 25.04.15
Renaissance Montegnée - United Brussels HC = samedi 25.04.15 (heure à confirmer) ≠ 13.12.14

Rappel de la décision prise par le conseil d'administration de la L.F.H. en séance du 11.06.2014 :
« Se référant à la décision prise en séance du 15.10.2013, le C.A. confirme la dérogation accordée pour que les jeunes filles nées en 2000 puissent disputer le championnat de D1 L.F.H. Dames 2014/2015. La dérogation n'est pas accordée aux jeunes filles nées en 2001 ».

Commission Paritaire du Championnat Promotion Brabant/Hainaut
Le HSC Tubize évoluera en équipe R durant la saison 2014-2015
United Bxll - Mouloudia du samedi 6/9 à 19h30 est reporté à date ultérieure
Entente Centre R - HC Perwez prévu le dimanche 7/9 à 19h30 est reporté à date ultérieure
HC Mouloudia - EHC Tournai aura lieu le dimanche 14/9 à 14h00 au lieu du 25/1
EHC Tournai - HC Mouloudia aura lieu le dimanche 25/1 à 17h00 au lieu du 14/9
HC Mouloudia - HC Perwez aura lieu le dimanche 16/11 à 16h30 au lieu de 17h00
HC Mouloudia - HSC Tubize aura lieu le dimanche 7/12 à 17h00 au lieu du 19/4
HSC Tubize - HC Mouloudia aura lieu le dimanche 19/4 à 17h30 au lieu du 7/12
HC Mouloudia - Sp. Mont/Marchienne (R) aura lieu le dimanche 21/12 à 16h30 au lieu du 20/12
HC Mouloudia - H.B.C.C.R aura lieu le dimanche 1/2 à 16h30 au lieu de 17h00
HC Mouloudia - Sp.Mont/Marchienne aura lieu le samedi 14/2 à 18h00 au lieu de 18h30
HC Mouloudia - Entente du Centre CLH (R) aura lieu le dimanche 26/4 à 17h00 au lieu du 14/12
Entente Centre R - HC Mouloudia aura lieu le dimanche 14/12 à 19h30 au lieu du 26/4

Commission Paritaire des Championnats Jeunes Brabant/Hainaut
L'équipe Cadets du Sp. M/s/M évoluera en équipe R durant la saison 2014-2015
United Brussels - Tubize en Cadets, Minimes, Préminimes et Poussins du samedi 6/9 sont reportés à date ultérieure

Commission Liégeoise des Championnats - Evolution des calendriers au 06/09/2014
G12=Poussins
(E028) Sprimont/1 – Sprimont/2 = Ma.14/10/2014 à 17:15 h. <> Sa.18/10/2014
(E002) Grâce Hollogne – Ren.Montegnée du Sa.06/09/2014 = Grâce Hollogne a déclaré forfait.

G14=Préminimes
(D003) ROC Flémalle – Jemeppe du Di.07/09/2014 = remis à date ultérieure

G18=Cadets
(B003) Beyne – Verviers = Sa.06/09/2014 à 16:30 h. <> Sa 12:00 h.

Promotion
HC 200 ANS joue à domicile le Dimanche à 19:00 h. <> 18:30 h.
(P062) J.S.Herstal – Sprimont du Sa.01/11/2014 = 17:00 h.
(P080) J.S.Herstal – Verviers du Sa.15/11/2014 = 18:45 h.
(P094) J.S.Herstal – Malmedy du Sa.29/11/2014 = 17:00 h.
(P103) J.S.Herstal – Old Blacks du Sa.06/12/2014 = 17:00 h.
(P119) J.S.Herstal – Visé/R du Sa.20/12/2014 = 18:00 h.
(P139) J.S.Herstal – H.C.Herstal/Trooz du Sa.24/01/2015 = 18:45 h.
(P153) J.S.Herstal – Amay du Sa.07/02/2015 = 18:45 h.
(P175) J.S.Herstal – ROC Flémalle/2/R du Sa.21.02.2015 = 18:00 h.
(P189) J.S.Herstal – Ans du Sa.07/03/2015 = 17:00 h.
(P207) J.S.Herstal – Villers du Sa.21/03/2015 = 17:00 h.
(P019) H.C.Herstal/Trooz – J.S.Herstal du Di.21/09/2014 = 19:30 h. <> 16:00 h. à la salle de Trooz
(P003) Villers – HC Herstal/Trooz = Sa.10/01/2015 à 19:00 h. <> Sa.06/09/2014
(P123) HC Herstal/Trooz – Villers = Di.07/09/2014 à 16:00 h. <> Di.11/01/2015

Match remis dont la nouvelle date n'est pas encore fixée.
*__Promotion__ : *Amay – Ans du Sa.06/09/2014
*__Promotion__ : Verviers – *HC Herstal/Trooz du Sa.13/09/2014
*__Préminimes__ : ROC Flémalle – *Jemeppe du Di.07/09/2014

Infos clubs - commissions

- **Le secrétariat de l'ENTENTE DU CENTRE est assuré par M. Jean-Pierre TEREFENKO jusqu'au 12.09.14 inclus.** (0473 88 15 87 - secretaire@ententeducentre.be ou jp.terefenko@gmail.com)

Mini-Handball

- **Affiliations**
  HC Eynatten-Raeren : Bruders Aaron, Hecker Julian, Kirchbaum Julian, Lesmeister Malte, Mölleken Mai, Mölleken Noah, Schiffer Anna, Schmitz Luca, Thevissen Ben, Tinschmann Lasse, Tinschmann Mia, Vanheren Maurice.
  Renaissance Montegnée : Bonné Adrien.
  HC Sprimont : Meale Matthieu.
  HC Visé BM : Renard Jonas.

- **Réunion des clubs de la province de Liège possédant une section Mini-Handball**
  Le vendredi 19 septembre 2014 à 20h00 à Ans (LFH). Tous les intéressés sont les bienvenus, même s'ils ne sont pas responsables d'une telle section.

Joueurs / non-joueurs démissionnés par leur club

Union Beynoise : Lurkin Cyril(54617).
ROC Flémalle : Blockx Dominique(64244), Bosseloir Francine(60613), Cartiaux Thibault(62101), Chinnici Alexandre (55530), Dehou Gisèle(63535), Docquier Alina(60682), Fhal Camille(63269), Franck Charlotte(64272), Goeven Sélim (63483), Goire Alexis(63878), Hendrickx Olivier(53960), Lottin Marine(58582), Perrin Terry(64292), Steeger Alicia(62950), Van Moer Florence(64107).
HC Herstal Trooz : Wolfs Fabrice(52427).
HC Verviers : Bastin Martin(63394), Bock Grégory(61236), Bockowski Christophe(51241), Bouhy Roger(25166), Boulanger Tessy(64214), Cherain Bruno(53318), Collin Olivier(61196), Daniel Nicolas(62179), Desenfans Laurent(62506), Giordano Lucas(63854), Guns Mathias(59643), Josse Rémi(53280), Joubba Mohamed(64602), Leboutte Louis(62180), Lerho Jonathan(58645), Magris Dan(60636), Malotaux Alan(63523), Mulier Eric(33978), Schynen Marcel(33215), Simons Pierre(62416), Swinnen Eric(33847), Voss Quentin(63278).
H.Villers 59 : Laeckmann Guillaume(62113), Vescera Valentin(60647).

Rappel : si vous démissionnez plusieurs personnes (Mini y compris), merci de bien vouloir n'envoyer qu'une seule liste alphabétique.

Officiels de table

- **Rappel du secrétariat de la L.F.H.** : le contrôle des personnes en ordre étant effectué par les différents responsables de la vérification des feuilles de matches, merci de bien vouloir noter que plus aucune carte d'officiel de table ne sera délivrée à partir de cette saison.

- **Recyclage en Brabant / Hainaut**
  Le vendredi 3 octobre 2014 de 19h30 à 21h30 au Hall Omnisports de Tubize - Allée des Sports, 1 - 1480 Tubize

Arbitrage

COURS THEORIQUE POUR ARBITRES SENIORS

ANS, rue des Français 373/13 (L.F.H.)

- le **vendredi 12 septembre** 2014 de 19h00 à 21h00
- le **samedi 13 septembre** 2014 de 9h00 à 12h00
- le **samedi 20 septembre** 2014 de 9h00 à 12h00

Ceux-ci sont accessibles aux candidats masculins et féminins âgés de 16 ans au minimum

La présence aux 3 sessions est obligatoire

Infos et inscriptions :
Albert BASTIN - Tél./Fax : 04 233 81 14 - Portable : 0477 83 09 41 - E.mail : albert@bastin.org

Lorsque vous envoyez des licences, merci de bien vouloir vérifier notre adresse !

union beynoise handball

EN COLLABORATION AVEC L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE BEYNE-HEUSAY

PRESENTE

Les Enfants de Choeur

AVEC LA PRESENCE EXCLUSIVE DE JEAN-LUC FONCK
BOULI LANNERS ET JEAN MICHEL DE BEYNE-HEUSAY

Mardi 07 OCTOBRE 2014
BEYNE-HEUSAY

INFO' ET RESERVATION: 0475/ 477 889
18H00 - HALL OMNISPORTS DE BEYNE-HEUSAY

ACCES AU SPECTACLE UNIQUEMENT SUR PREVENTE

PETITE RESTAURATION A LA CAFETARIA « CHEZ MARCELLO »
PARKING AISE A PROXIMITE DU HALL OMNISPORTS